

COMPTE RENDU RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Du 25 avril 2017 à 20h30

Présents : LOOS P., BRILLIARD M., CHEVRIER C., CICCARIELLO C., DOUMERGUE F., GOMES D., POROLI F., PERARNAUD C.

Absents excusés : MIRAN P, VERGES B

Absents : M.LOPEZ

Séance présidée par Monsieur Philippe LOOS, Maire

Secrétaire de séance : Monsieur GOMES D

Après lecture de l'ordre du jour, Monsieur le maire ouvre la séance à 20h35.

Validation du PV de la réunion du 30 mars 2017 : Adopté à l'unanimité des membres présents ce jour-là.

Ordre du jour

1 TAUX IMPOSITION DIRECTE LOCALE 2017

Proposition de modifier les taux de la commune suite à des changements de taux de la part de la Communauté de Communes. Celle-ci augmente ces taux de 4.54%, soit 4.13 pour la taxe d'habitation et de 0.41 pour la taxe foncière bâti.

La DGFIP nous informe qu'il existe une relation entre la taxe d'habitation et la taxe foncière non bâti lorsqu'il y a un changement de l'une ou de l'autre le même coefficient multiplicateur doit être appliqué pour les deux.

Les membres du Conseil Municipal décident de prendre en charge une partie de l'augmentation de la communauté de communes, afin d'aider le contribuable.

Il est prévu un changement des trois taxes, de la manière suivante :

	2016	2017
Taxe d'habitation :	14,88 %	13%
Taxe foncière bâti :	20,15 %	19.74%
Taxe foncière non bâti :	45,86 %	40.07%

Décision adoptée à l'unanimité.

2 VOTE DES BUDGETS

Présentation de tous les budgets un à un , chapitre par chapitre.

BUDGET COMMUNAL

Section de Fonctionnement s'équilibre à 1 216 761,85€

Section d'Investissement s'équilibre à 658 204,73€

Budget voté par chapitre à l'unanimité.

BUDGET REMONTÉES MÉCANIQUES ET COMMERCIAL

Section de Fonctionnement s'équilibre à 495 361€

Section d'Investissement s'équilibre à 1 563 171.62€

Budget voté par chapitre à l'unanimité.

BUDGET DE L'EAU

Section de Fonctionnement s'équilibre à 374 583,96€

Section d'Investissement s'équilibre à 301 001,36€

Budget voté par chapitre à l'unanimité.

BUDGET CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Section de Fonctionnement s'équilibre à 1 774,53€

Section d'Investissement s'équilibre à 57,93€

Budget voté par chapitre à l'unanimité.

BUDGET BOIS ET FORET

Section de Fonctionnement s'équilibre à 18 542€€

Section d'Investissement s'équilibre à

Budget voté par chapitre à l'unanimité.

3 SUBVENTION SKI CLUB

Monsieur le Maire propose d'inscrire 500€ au budget afin de subventionner le Ski Club de Formiguères.

Subvention votée à l'unanimité.

4 MISE EN DEFENSE DES PARCELLES 1 ET 27

L'ONF nous demande de prendre cette délibération afin de protéger les parcelles 1 et 27 sur les secteurs de La matte et des Perches Blanches. Afin d'interdire le pâturage des troupeaux au moins pour l'année 2017, car ceux-ci se nourrissent des jeunes pousses des sapins. Ces parcelles ont été très touchées suite à la tempête Klaus, cette mise en défens permettrait à ce que la nature se régénère plus vite.

Délibération votée à l'unanimité.

5 SYDEEL 66 REDEVANCE PROVISoire

Le SYDEEL nous propose d'instaurer une redevance pour l'occupation provisoire de leur domaine public par les chantiers de travaux sur des ouvrages des réseaux de transport et de distribution d'électricité et de gaz ;

Le mode de calcul est le suivant, conformément au décret N°2015-334 du 25 mars 2015, 10% de la RODP qui est fixée à 200€ par la délibération N°2017-D032, soit un titre de recettes de 20€ en faveur de la commune, pour chaque chantiers de travaux sur des ouvrages des réseaux de transport et de distribution d'électricité et de gaz, celui-ci s'applique au plafond réglementaire.

Délibération votée à l'unanimité.

6 COMPETENCE COM COM DE L'OFFICE DE TOURISME

Convention à signer avec la Com Com pour 2017. Suite à la loi Notre, la Communauté de Communes depuis le 1^{er} janvier 2017 prend en charge la compétence Tourisme.

Un débat s'ouvre sur les transferts à définir avec la Com Com.

La Commune continuera d'assurer la gestion de l'accueil et de l'information auprès des visiteurs en relation avec la compétence transférée tout en supportant toutes les dépenses de fonctionnement et en percevant toutes les recettes liées à l'exercice de ces missions pendant la durée de la présente convention.

Convention votée à l'unanimité.

7 INDEMNITE DE TRAVAIL LE DIMANCHE ET JOURS FERIES

Monsieur le maire a expliqué à l'assemblée que pour des besoins de service sur l'activité saisonnière du lac de pêche au lac de l'Olive la mise en place d'une indemnité de travail le dimanche et jours fériés est nécessaire

Pour ce faire, le Conseil municipal doit prendre une délibération précisant la mise en place de cette indemnité.

Décision adoptée à l'unanimité.

8 Panneaux photovoltaïque en toiture du bâtiment de la Calmazeille-Contrat de bail

Discussion sur la possibilité d'un bail sur la toiture de la Calmazeille en photovoltaïque. Monsieur le Maire expose l'évolution de ce projet avec une possibilité d'un bail de 20 ans de 3 800€/HT/an avec AcquiEnergy.

Dans une démarche d'évolution verte pour vendre de l'électricité.

Le conseil municipal souhaite rajouter une clause au contrat de bail au terme des 20 ans. Réalisation de bilans financiers, techniques et environnementaux, afin d'analyser si l'on peut continuer, s'il faut réinvestir ou démanteler.

3 Options possibles:

- Prolongement de 10 ans du contrat
- Démantèlement d'une partie
- Démantèlement de la totalité

Décision adoptée avec une abstention.

SÉANCE LEVÉE À 22H15.